23/ 16°) Transfert de deux classes " ECONOMIQUES" des Camélias au Chaudron Garçons (terrain RAMASSAMY) Ecole

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

M. l'INSPECTEUR ROUBAUD d'une part et M. BELMON, Directeur de l'école des Garçons du Chaudron, d'autre part, ont souhaité vivement voir attribuer à cette école, de toute urgence, 2 classes "ECONOMIQUES", afin de leur faciliter la rentrée scolaire.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à demander le transfert à l'école du Chaudron (garçons) des 2 classes " ECONOMIQUES" dont la construction avait été envisagée aux Camélias et qui, faute de terrain disponible, sont restées en attente depuis 1968.

Ces 2 classes pourraient être rapidement réalisées par la S.E.T.P.C. en même temps que les autres classes " ECONOMIQUES" dont il est question dans le rapport suivant, sur le projet - type - établi par l'architecte PARASKEVOPOULOS et agréé par le C.D.C.S. le 22 Juillet 1968.

Je mets la question aux voix, en ce qui concerne le transfert de ces 2 classes au Chaudron (garçons).

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 24 Octobre 1968
Le Préfet
Le Secrétaire Général
signé : Ch. Kessler

Pour copie conforme
Le Directeur des Affaires Financières
signé : Ch. Vergeron